

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le quatre décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Thierry BAILLARD, Monique BEAUVY-VIELLEMARIN, Joël BEZANGER, Corinne BRINDEL, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL

Absents excusés : Mélanie FLAMENT, Violette JANET-WIOLAND

Procurations : Christian LEFRANCOIS donne pouvoir à Philippe BRUGERE, Charlotte BOURG à Jean-Pierre SAUGERAS, Catherine NIRELLI à Marie-Hélène CHAUQUET, Sandra CHARRIERE à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

**DELIBERATION N° 2023-05-11 A- LIGNES DIRECTRICES DE GESTION**

M le Maire rappelle qu'en 2021, il a proposé à la collectivité, de définir les lignes directrices de gestion du personnel. Face à un investissement qui a plus que triplé, à la gestion de structures publiques plus important en nombre, avec des particularités liées aux Monuments Historiques, M le Maire souhaite modifier le document stratégique pluriannuel soumis au Comité Technique du Centre de Gestion de la Corrèze, en proposant de créer un emploi au grade de Technicien, afin d'épauler l'Ingénieur, étant entendu que ce technicien aura dans sa fiche de poste, l'encadrement du Centre Technique Municipal, l'Ingénieur se concentrant sur les grands chantiers d'investissement ou bien encore la gestion du réseau de chaleur, et le suivi des délégations de services publics de l'eau et de l'assainissement.

M le Maire souhaite saisir le CDG afin d'obtenir un avis favorable consistant à modifier les lignes directrices de gestion en ce point essentiel pour une collectivité qui voit son patrimoine immobilier s'accroître, et la nécessité de former du personnel technique sur certaines missions spécifiques.

Sur proposition de M le Maire, **A L'UNANIMITE**

**SAISI le Comité Technique du Centre de Gestion de la Corrèze afin de modifier les Lignes Directrices de Gestion de la commune de Meymac, suite à la nécessité de prendre en compte l'évolution des services techniques suite à l'accroissement du patrimoine immobilier et le fonctionnement du réseau de chaleur communal.**

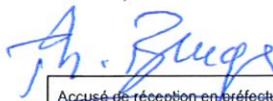
**DEMANDE A ETRE AUTORISE à appliquer ces Lignes Directrices de Gestion dès que le Comité Technique aura émis un avis favorable, et sous réserve de cet avis conforme, étant entendu que l'avis sera obligatoirement rendu public lors de la séance du Conseil municipal suivant**

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,  
Meymac, le 04 Décembre 2023  
Le Maire,



Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture  
2023-05-11-A-DE  
Date de transmission : 06/12/2023  
Date de réception préfecture : 06/12/2023